Image not found or type unknown

Pose de récupération

Par **Isabelle 11**, le **15/02/2024** à **17:22**

Bonjour,

Je viens de poser une semaine de récupération soit 5 jours.

Mon employeur me dit que l'on n'a pas le droit, il faut poser des jours de temps en temps et pas une semaine complète.

Est ce cela ?

Merci de votre compréhension

Par **Visiteur**, le **15/02/2024** à **17:29**

BONJOUR

Il n'y a pas de règle réellement adaptée, la loi ne spécifie pas explicitement que les jours de récupération doivent être pris de manière échelonnée plutôt que regroupés en une semaine complète.

Le règlement intérieur ou un accord d'enreprise s'applique . Je vous invite à voir un délégué du personnel ou un syndicat.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés